

Mifépristone

La présente déclaration de principe a été rédigée par le comité exécutif et approuvée par le Conseil de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC).

Le stéroïde anti-progestérone connu sous le nom de mifépristone a été conçu et testé (et son utilisation a été approuvée) par plusieurs pays européens et les États-Unis. L'utilisation de ce médicament pour l'interruption des grossesses en étant aux premiers stades constitue un avantage significatif du point de vue médical et de santé publique. La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) soutient le droit des femmes de choisir d'avoir recours à des services d'avortement sûrs. En 1991, la

SOGC a soutenu le lancement du mifépristone au Canada à des fins d'essais cliniques; elle en soutient maintenant l'utilisation clinique.

Ainsi, la SOGC soutient l'approbation et la disponibilité du mifépristone et d'autres anti-progestatifs, ainsi que celles de leurs homologues « prostaglandines » adéquats, à des fins de recherche et d'utilisation clinique appropriées au Canada. La SOGC exhorte Santé Canada de collaborer avec les organisations professionnelles et les membres de l'industrie afin d'assurer la disponibilité de ce produit aux Canadiennes.

J Obstet Gynaecol Can, vol. 31, n° 12, 2009, p. 1181